



## Communiqué de presse

---

Paris, le 28 novembre 2022

### **Dominique Laboureix est officiellement nommé à la tête du Conseil de résolution unique**

**Le Conseil de l'Union européenne a validé vendredi 25 novembre la nomination de Dominique Laboureix en tant que président du Conseil de résolution unique (CRU). Il succédera à Elke König à partir de janvier 2023.**

Le Conseil de résolution unique constitue avec les autorités nationales de résolution le Mécanisme de résolution unique (MRU). Sa mission consiste à organiser et gérer les plans de résolution des banques des 21 pays membres de l'Union bancaire avec pour objectif, en cas de défaut d'un établissement, de limiter les impacts sur l'économie réelle et les finances publiques. Créé en 2015, le CRU est une autorité qui comprend près de 450 agents. Dominique Laboureix devient son second président.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et en droit des affaires, Dominique Laboureix a rejoint la Banque de France en 1988 où il a occupé des fonctions-clés en matière de supervision financière et de résolution. Secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution depuis fin 2019, il a été Membre du Conseil du CRU en charge de la planification de la résolution de 2015 à 2019. Il avait auparavant construit et dirigé de 2013 à 2015 la Direction de la résolution française. Il a aussi été, notamment, directeur de la Direction financière et du Contrôle de gestion de la Banque de France (2011-2013), ainsi que directeur des Politiques et de la Recherche de la Commission bancaire devenue Autorité de contrôle prudentiel en 2010 (2007-2011).

François Villeroy de Galhau, président de l'ACPR, a déclaré : « *Cette nomination est une très belle reconnaissance du talent et des compétences de Dominique Laboureix, et de la crédibilité du travail de l'ACPR. Elle marque aussi l'excellence de notre engagement en commun au service de la supervision et de la résolution dans l'Union bancaire.* »

Dominique Laboureix a déclaré : « *Je tiens à remercier les collaborateurs de l'ACPR pour l'ensemble des travaux accomplis au cours de ces trois dernières années. Je retiens notamment parmi ceux-ci le contrôle vigilant des établissements dans le cadre de la pandémie en 2020 et 2021 et à l'occasion des turbulences de l'année 2022, la contribution à l'évaluation du dispositif français de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme par le GAFI ou encore la réalisation d'un exercice pilote climatique inédit qui a inspiré d'autres superviseurs. Je me réjouis de poursuivre le développement de la résolution au sein du CRU en collaboration avec les autorités nationales, les institutions européennes et le secteur bancaire.* ».

Le prochain secrétaire général de l'ACPR sera nommé d'ici janvier par arrêté du ministre chargé de l'économie, sur proposition du président de l'Autorité.

### **À propos de l'ACPR**

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

### **Contact Presse :**

Unité Communication de l'ACPR - Email : [presse@acpr.banque-france.fr](mailto:presse@acpr.banque-france.fr) - 01 42 44 72 76